Affiché le

Affiché le 0 4 0CT. 2019 ID: 031-213105612-20190925-D2019 82-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

100 8

100

100

555

100

B

100

159

100

=

100

8

88 100

100

100

100

Nombre de conseillers

- en exercice: 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

L'an deux mille dix-neuf et le 25 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 19 septembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT. M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à M. Laurent Ortic), M. Patrice Etave (Pouvoir donné à M. FREDERIC COMBE), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME CLAUDE RIERA (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etaient absentes excusées : MME MICHELE CHAVE, MME ISABELLE SEROR

MME BRIGITTE BEC a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/82

Objet : Mise à disposition d'un agent municipal auprès de la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) pendant les vacances scolaires pour l'accueil des 11-14 ans -Modification de la délibération D 2018-88 du 26 septembre 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition d'agents d'animations auprès de la MJC a été approuvée lors du Conseil Municipal du 30 mai 2018, suivie d'un avenant adopté en séance du conseil municipal du 26 septembre 2018.

Elle prévoyait en son article 3 la mise à disposition de JULIE TEDO du 9 juillet au 30 septembre 2018 et de LOU BONNEFOUS, du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019.

LOU BONNEFOUS ayant été récemment nommée au poste de Directrice ALAE maternel Montizalguier, elle ne pourra se rendre disponible pour intervenir auprès de la MJC, dans le cadre de cette mise à disposition.

JULIE TEDO avant été récemment nommée sur un poste d'ATSEM ne pourra pas se rendre disponible auprès de la MJC.

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Affiché le



Affiché le 0 4 0CT. 2019 ID: 031-213105612-20190925-D2019_82-DE

La convention peut être renouvelée deux fois pour une période d'un an, à compter du 30 mai 2018.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De mettre à disposition de la MJC, PATRICK BACHOU jusqu'au 30 août 2020,
- De l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention correspondante.

Dans le cas où, pour quelques raisons que ce soient, PATRICK BACHOU ne pourrait assurer cette mission, un autre agent titulaire sera nommé par arrêté du Maire.

Décision

100

800

88

B 10

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré.

Décide :

A l'unanimité,

- De mettre à disposition de la MJC, PATRICK BACHOU jusqu'au 30 août 2020,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention correspondante.

Dans le cas où, pour quelques raisons que ce soient, PATRICK BACHOU ne pourrait assurer cette mission, un autre agent titulaire sera nommé par arrêté du Maire.

Pour copie conforme,

Le Maire, Marc PÉRÉ

- Transmis le - Affiché le

0 4 OCT, 2019 0 4 OCT, 2019

Pour le Maire et par délégation L'Adjoint au Maire David ROFÉ

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®

Mod. 540330 - 09/10 Maprèque dur